



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 28 SEPTEMBRE 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-huitième jour du mois de septembre 2015, à 19 h 30.

Sont présents :     Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                          Monsieur le conseiller André Fournier  
                          Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
                          Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                          Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absente :         Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :   Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
                              Monsieur le directeur des Services techniques et directeur  
                              général adjoint Martin Careau  
                              Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 août 2015
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2015
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015
6. Demande de dérogation mineure: 5, rue de la Rivière
7. Demande de dérogation mineure: 171, rue du Levant
8. Avis de motion: règlement concernant le comité consultatif d'urbanisme
9. Avis de motion: règlement décrétant des travaux de réfection d'une section de la route des Érables
10. Adoption du règlement sur le traitement des élus
11. Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre de planter des peupliers dans la zone 55-P
12. Adoption d'un projet de règlement modifiant les dispositions sur l'affichage (affichage électronique)
13. Adoption d'un règlement aux fins de modifier le règlement 1258-2014 (plan d'urbanisme)
14. Adoption d'un projet de règlement: agrandir la zone 137-C à même la zone 67-H
15. Demande d'officialisation à la commission de toponymie de la rue Tibo
16. Demande au ministre: rénovation cadastrale rue Taché
17. Autorisation de signature pour servitude de drainage: 62, rue Bon-Air
18. Demande de certificat d'autorisation pour remblai: 4340, route de Fossambault et lot 5 579 078
19. Demande de permis d'enseigne: 279, rue Anne-Hébert
20. Demande d'amendement au permis de construction : garderie la bougeotte - 279, rue Anne-Hébert
21. Travaux de pavage 2015: libération de la moitié de la retenue contractuelle
22. Prolongement de la rue de l'osmonde: acceptation provisoire des travaux
23. Prolongement de la rue de l'osmonde: cession de la rue
24. Prolongement de la rue de l'osmonde: ouverture de la rue
25. Décontamination du terrain de l'ancienne caserne et du terrain localisé au 1, route de la Jacques-Cartier
  - a. Autorisation de dépense



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

---

- b. Mandat pour la gestion et la supervision des travaux de décontaminant
  - c. Contrat pour analyses chimiques en laboratoire
  - d. Contrat pour disposition des sols contaminés
  - e. Contrat pour gestion de l'eau (vacuum)
26. Contrat de déneigement MTQ
  27. Entente intermunicipale de déneigement: Ville de Lac-Saint-Joseph
  28. Organisation du service d'urbanisme pour l'automne 2015
  29. Modification du barrage au domaine Notre-Dame
  30. Mandat pour la réalisation de forages supplémentaires sur trois terrains privés
  31. Prime à M. Pierre Roy pour remplacement du directeur des services technique
  32. Bâtiment multifonctionnel: approbation de directives de changement
  33. Autorisation de dépense: réserve d'abrasifs
  34. Achat de soude caustique
  35. Ratification de dépenses
  36. Participation à une étude avec l'Université Laval
  37. Transfert budgétaire: service incendie
  38. Demande d'addenda au protocole d'entente concernant le soutien à l'Association des gens d'affaires de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
  39. Autorisation d'utilisation et gratuité pour le Tour de vélo des Sourds du Québec
  40. Engagement de professionnels pour les plans et devis du pôle aquatique du parc du Grand-Héron
  41. Adoption du plan d'aménagement du parc de la Bécassine sur le rue du Levant
  42. Signature du contrat d'hiver avec Gestion André Ferland
  43. Autorisation de dépense: équipements pour le pavillon Desjardins
  44. Mandat au Groupe Altus: évaluation pour fins de réserve foncière
  45. Dépôt de la liste des engagements financiers
  46. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
  47. Période de questions
  48. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance du mois de septembre est reprise.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**480-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour en y reportant les points 18, 22, 23, 24 et 39.

**ADOPTÉE**

**481-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2015**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 août 2015 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**482-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2015**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2015 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

---

483-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 14 septembre 2015  
comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par M. André Pinard et Mme Lyne Béland pour régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence du 5, rue de la Rivière implantée à 7,44 mètres de la ligne de lot avant alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 1259-2014 exige une marge de recul minimale de 9 mètres dans la zone 93-F.

484-2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 5, RUE DE LA RIVIÈRE

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure déposée par M. André Pinard et Mme Lyne Béland pour régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence du 5, rue de la Rivière implantée à 7,44 mètres de la ligne de lot avant alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 1259-2014 exige une marge de recul minimale de 9 mètres dans la zone 93-F;

**ATTENDU QUE** la demande est faite de bonne foi puisque ce ne sont pas les propriétaires actuels qui ont causé la non-conformité, la chambre froide était construite lors de l'achat;

**ATTENDU QU'**en 2001, l'arpenteur aurait dû mesurer la marge de recul avant à partir de la chambre froide puisque cette mesure doit être prise à partir de l'extérieur de la fondation, mais que la chambre froide n'était alors pas visible de l'extérieur;

**ATTENDU QUE** la chambre froide est peu visible de l'extérieur puisqu'elle se situe sous la galerie et qu'un aménagement paysager la dissimule;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme, en date du 22 juin 2015;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par M. André Pinard et Mme Lyne Béland afin de régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence du 5, rue de la Rivière située à 7,44 mètres de la ligne de lot avant alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 1259-2014 exige une marge de recul minimale de 9 mètres dans la zone 93-F.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Patrick Bédard pour régulariser l'implantation du mur de soutènement construit à 0,10 m de la ligne de lot avant du 171, rue du Levant.

485-2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 171, RUE DU LEVANT

**ATTENDU** la demande dérogation mineure pour régulariser l'implantation du mur de soutènement construit à 0,10 m de la ligne de lot avant du 171, rue du Levant;

**ATTENDU QUE** le mur est entièrement situé sur le terrain du requérant;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 176, rue du Levant, propriété faisant face au mur, disent ne pas avoir d'objection à ce que la demande de dérogation mineure soit octroyée;

**ATTENDU QUE** le mur améliore l'apparence de la propriété, car sa construction est de qualité;

**ATTENDU** les plans et devis accompagnant la demande, ainsi que le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 25 août 2015;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par M. Patrick Bédard, afin de régulariser l'implantation du mur de soutènement construit à 0,10 m de la ligne de lot avant du 171, rue du Levant, alors que l'article 10.3.4 du règlement de zonage numéro 1259-2014 exige une distance de dégagement d'un mètre entre le mur et la ligne de lot avant.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à remplacer le règlement numéro 632-91 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

**AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ERABLES**

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux de réfection d'une section de la route des Érables et autorisant un emprunt pour ce faire.

**486-2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

**ATTENDU** que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**ATTENDU** que le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

**ATTENDU** que le territoire de la Ville est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 29 juin 2015;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement numéro APR-3-2015 a été adopté le 29 juin 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1298-2015, lequel décrète ce qui suit, à savoir :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-2015**

**Article 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

---

**Article 2 REMPLACEMENT**

Le présent règlement remplace le règlement numéro 1132-2010 et ses amendements.

**Article 3 RÉMUNÉRATION**

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 30 000 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 10 000 \$, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 4 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE**

Pour les années 2016 et suivantes, aucune rémunération additionnelle n'est accordée en sus des sommes décrétées à l'article 3.

Cependant, la rémunération additionnelle du maire suppléant est maintenue jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**Article 5 MAIRE SUPPLÉANT**

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

**Article 6 ALLOCATION DE DÉPENSE**

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant, égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédent lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépense.

**Article 7 INDEXATION**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la rémunération et l'allocation de dépense, décrétées aux articles 3 et 6, sont indexées de la façon suivante :

- L'indexation consiste à ajuster le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à la variation de la population de la Ville, tel que décrétée par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec.
- Pour établir la rémunération indexée, le calcul est effectué en multipliant la rémunération de base par la population décrétée pour l'année courante, divisée par la population décrétée de l'année précédente.
- L'allocation de dépense décrétée à l'article 6 du présent règlement est alors fixée à 50 % du montant obtenu au paragraphe précédent.

**Article 8 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
LE 28<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015.

MAIRE

GREFFIER

ADOPTÉE

487-2015

**ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE  
PERMETTRE DE PLANTER DES PEUPLIERS DANS LA ZONE 55-P**

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement numéro APR-4-2015 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 29 juin 2015;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 septembre 2015 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**ATTENDU** que ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le règlement numéro 1299-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à soustraire la zone 55-P de l'interdiction de planter des peupliers, des saules et des érables argentés.

**Règlement numéro 1299-2015**

**ARTICLE 1** Le présent règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1299-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON  
À SOUSTRAIRE LA ZONE 55-P DE L'INTERDICTION DE PLANTER  
DES PEUPLIERS, DES SAULES ET DES ÉRABLES ARGENTÉS.

**ARTICLE 2** L'article 10.2.2 du règlement numéro 1259-2014 est modifié de façon à ajouter, à la fin du second alinéa, après la mention « de la municipalité », les mots suivants : « à l'exception de la zone 55-P où cela est autorisé ».

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 28<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

---

488-2015

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-7-2015 AUX FINS DE  
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE FAÇON À MODIFIER LES  
DISPOSITIONS SUR L'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-7-2015  
aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à modifier les  
dispositions encadrant l'affichage électronique.

**Premier projet de règlement numéro APR-7-2015**

**ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT :**

Le présent règlement est intitulé projet de règlement numéro APR-7-2015 aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à modifier les dispositions encadrant l'affichage électronique.

**ARTICLE 2** Le paragraphe 10° de l'article 12.1.7 intitulé «éclairage des enseignes» du règlement de zonage numéro 1259-2014 est abrogé et remplacé par le paragraphe suivant :

10° une enseigne lumineuse de type commerciale ne doit pas être considérée comme une enseigne à éclat lorsqu'elle satisfait à toutes les conditions suivantes :

- a) aucune lettre ou chiffre n'a plus de 0,60 mètre de hauteur;
- b) le message demeure constant et stationnaire et n'est pas modifié plus d'une fois aux 10 secondes;
- c) le message ne peut en aucun moment être animé (défilé, fondu, fractionné, etc).

**ARTICLE 3** L'article 12.2.5 intitulé «enseignes promotionnelles» du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de la façon suivante :

En retirant, au 3e alinéa, après les mots «enseigne dont le message est composé de lettres individuelles changées manuellement» les mots «ou enseigne électronique à message variable».

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 28<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

489-2015

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-8-2015 AUX FINS DE  
MODIFIER LE RÈGLEMENT 1258-2014 (PLAN D'URBANISME)**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-8-2015  
aux fins de modifier le règlement numéro 1258-2014 pourvoyant à réviser et à remplacer  
le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 611-90, de façon à agrandir l'aire  
d'affectation CA 6 à même l'aire d'affectation RA 9.

**Premier projet de règlement N° APR-8-2015**

**ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT :**

Le présent règlement est intitulé règlement aux fins de modifier le règlement numéro 1258-2014 pourvoyant à réviser et à



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

---

remplacer le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 611-90, de façon à agrandir l'aire d'affectation CA 6 à même l'aire d'affectation RA 9.

**ARTICLE 2** L'annexe 2 du plan d'urbanisme intitulé «plan des grandes affectations et densités d'occupation : milieu urbain» faisant partie intégrante du règlement portant le numéro 1258-2014 est modifié en agrandissant l'aire d'affectation CA 6 à même l'aire d'affectation RA 9.

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 28<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

ADOPTÉE

490-2015

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-9-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE 137-C À MÊME LA ZONE 67-H**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-9-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à agrandir la zone 137-C à même la zone 67-H.

**Premier projet de règlement**

**ARTICLE 1** Le présent projet de règlement est intitulé :  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-9-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2015 DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE «137-C» À MÊME LA ZONE «67-H».

**ARTICLE 2** Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage sous la cote annexe 2 est modifié en agrandissant la zone 137-C à même la zone 67-H.

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 28<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE L'AN DEUX MILLE QUINZE.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

ADOPTÉE





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

---

**491-2015 DEMANDE D'OFFICIALISATION À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DE LA RUE TIBO**

**ATTENDU** l'ouverture de la rue Tibo en 2000;

**ATTENDU** que cette rue n'a jamais été officialisée par la Commission de toponymie;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** de demander à la Commission de toponymie d'officialiser le nom de la rue Tibo.

**ADOPTÉE**

**492-2015 DEMANDE AU MINISTRE: RÉNOVATION CADASTRALE RUE TACHÉ**

**ATTENDU QUE** suite à la rénovation cadastrale, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a appris, à sa grande surprise, qu'elle serait propriétaire des lots 4 745 556, 4 745 557, 4 745 563 et 4 745 566;

**ATTENDU QUE** de toute évidence il s'agirait d'une rue étant le prolongement de la rue Taché et d'une autre formant un embranchement en Y sur la première à proximité de la ville de Lac-Sergent;

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyens voient leurs propriétés morcelées; ceci leur causant préjudice;

**ATTENDU QU'**il y a discordance du plan cadastral par rapport aux titres et à l'occupation des lieux;

**ATTENDU QU'**il est clair à la lecture de plusieurs actes notariés que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier n'était pas, au moment de la rénovation cadastrale, propriétaire desdits lots;

**ATTENDU QU'**il est également facile de constater que l'occupation des lieux, par les propriétaires des lots contigus aux lots concernés discordent également avec le plan cadastral rénové;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate le cabinet d'avocats Lavery pour demander au Ministre responsable du cadastre de rectifier la situation, tel que le lui permet la loi.

**ADOPTÉE**

**493-2015 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR SERVITUDE DE DRAINAGE: 62, RUE BON-AIR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature de monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier de la servitude de drainage au 62, rue Bon-Air.

**ADOPTÉE**

**494-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE: 279, RUE ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne déposée par Mme Geneviève Lavoie pour la Garderie La Bougeotte située au 279, rue Anne-Hébert;

**ATTENDU QUE** l'immeuble est situé sur le lot 4 828 782 qui est soumis au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU QUE** les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme, en date du 22 septembre 2015;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

---

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte la demande de permis d'enseigne déposée par  
Mme Geneviève Lavoie pour la Garderie La Bougeotte située au 279, rue Anne-Hébert.  
**ADOPTÉE**

**495-2015 DEMANDE D'AMENDEMENT AU PERMIS DE CONSTRUCTION : GARDERIE LA BOUGEOTTE - 279, RUE ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** la demande d'amendement au permis de construction déposée par Mme Geneviève Lavoie pour la Garderie La Bougeotte construite au 279, rue Anne-Hébert;

**ATTENDU QUE** l'immeuble est situé sur le lot 4 828 782 qui est soumis au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU QU'**il s'agit de la troisième demande d'amendement malgré que la dernière ait été accordée;

**ATTENDU QUE** les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'aménagement du site ne sont pas entièrement satisfaits ou sont non applicables;

**ATTENDU QU'**il existe de nombreuses essences d'arbres qui ne sont pas dommageables pour le pavage;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme, en date du 22 septembre 2015;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que ce conseil refuse la demande d'amendement au permis de construction déposée par Mme Geneviève Lavoie pour la Garderie La Bougeotte construite au 279, rue Anne-Hébert et exige que le plan accepté soit intégralement respecté.

**ADOPTÉE**

**496-2015 TRAVAUX DE PAVAGE 2015: LIBÉRATION DE LA MOITIÉ DE LA RETENUE CONTRACTUELLE**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 24 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la libération de la moitié de la retenue contractuelle du projet "Travaux de pavage 2015" et d'autoriser le versement à Construction et pavage Portneuf. Le montant à libérer est de 26 877,27 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**497-2015 DÉCONTAMINATION DU TERRAIN DE L'ANCIENNE CASERNE ET DU TERRAIN LOCALISÉ AU 1, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER - AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 24 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser, conditionnellement à la signature du contrat de vente de l'ancienne caserne avec Ambulances de la Jacques-Cartier, une dépense de 200 000 \$, incluant les taxes nettes, pour procéder, en régie interne, aux travaux de décontamination du terrain de l'ancienne caserne et du terrain de la propriété localisée au 1, route de la Jacques-Cartier;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

---

La somme nécessaire est appropriée du produit de la vente de l'ancienne caserne à Ambulances de la Jacques-Cartier;

Les contrats pour la gestion et la supervision des travaux de décontamination, les analyses chimiques en laboratoire, la gestion de l'eau et la disposition des sols contaminés seront accordés par résolution du conseil.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser le directeur des Services techniques à accorder les contrats nécessaires et effectuer les dépenses, également nécessaires, concernant les autres travaux à réaliser dans le cadre de ce projet, notamment :

1. Travaux d'excavation (en régie interne);
2. Transport des matériaux (en régie interne);
3. Transport des matériaux (camionneurs artisans);
4. Achat de matériaux de remblai et gravier;
5. Achat de membranes;
6. Location de machinerie;
7. Travaux de réfection des terrains : Construction de bordures, pavage, engazonnement, plantations, autre;
8. Toutes autres dépenses en lien avec le projet.

**ADOPTÉE**

498-2015

**DÉCONTAMINATION DU TERRAIN DE L'ANCIENNE CASERNE ET DU TERRAIN LOCALISÉ AU 1, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER - MANDAT POUR LA GESTION ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 24 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU**, conditionnellement à la signature du contrat de vente de l'ancienne caserne avec Ambulances de la Jacques-Cartier, d'accorder un mandat pour la gestion et la supervision des travaux de décontamination du terrain de l'ancienne caserne incluant une enclave sur le lot 4 215 438 à la firme Akifer. Le tout conformément à la proposition de service transmise par M. Stéphane Lambert et Mme Nathalie Gauvin, en date du 15 septembre 2015. Le coût du contrat est établi à 17 795 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

499-2015

**DÉCONTAMINATION DU TERRAIN DE L'ANCIENNE CASERNE ET DU TERRAIN LOCALISÉ AU 1, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER - CONTRAT POUR ANALYSES CHIMIQUES EN LABORATOIRE**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, dans un rapport daté du 24 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU**, conditionnellement à la signature du contrat de vente de l'ancienne caserne avec Ambulances de la Jacques-Cartier d'accorder un contrat à Environex pour la réalisation des analyses chimiques en laboratoire nécessaires aux travaux de décontamination du terrain de l'ancienne caserne incluant une enclave sur le lot 4 215 438. Les analyses seront payées en fonction des taux unitaires présentés au bordereau daté du 16 septembre 2015. Le coût total des analyses prévues est évalué à 4 600 \$, plus taxes, en délai régulier et 5 770 \$, plus taxes, en délai 24 heures.

**ADOPTÉE**

500-2015

**DÉCONTAMINATION DU TERRAIN DE L'ANCIENNE CASERNE ET DU TERRAIN LOCALISÉ AU 1, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER - CONTRAT POUR DISPOSITION DES SOLS CONTAMINÉS**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 25 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU**, conditionnellement à la signature du contrat de vente de l'ancienne caserne avec Ambulances de la Jacques-Cartier, d'accorder un contrat à la compagnie



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Englobe Corp. relativement à la disposition des sols contaminés dans le cadre des travaux de décontamination du terrain de l'ancienne caserne, incluant une enclave sur le lot 4 215 438. Le tout conformément à la soumission déposée le 25 septembre 2015. Les travaux seront payés conformément aux prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission. Le coût total des travaux prévus est établi à 45 036 \$, plus taxes.

Note : le site de disposition des sols est situé au 15 989, boulevard de la Colline à Québec.

**ADOPTÉE**

**501-2015 DÉCONTAMINATION DU TERRAIN DE L'ANCIENNE CASERNE ET DU TERRAIN LOCALISÉ AU 1, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER - CONTRAT POUR GESTION DE L'EAU (VACUUM)**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 24 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU**, conditionnellement à la signature du contrat de vente de l'ancienne caserne avec Ambulances de la Jacques-Cartier, d'accorder un contrat à Veolia pour la réalisation des travaux de gestion de l'eau nécessaires aux travaux de décontamination du terrain de l'ancienne caserne, incluant une enclave sur le lot 4 215 438. Ces travaux seront payés en fonction des taux unitaires présentés au bordereau daté du 21 septembre 2015. Le coût total prévu pour ces travaux est établi à 9 212,50 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**502-2015 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT MTQ**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil prend acte que le ministère des Transports n'a pas reconduit son contrat numéro 7108-13-4915 avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, concernant l'entretien d'une partie des routes régionales sur son territoire; et ce, malgré que l'avis à cet effet a été signifié avec quatre jours de retard; Il est également résolu d'abroger la résolution numéro 259-2015 concernant un accord de principe pour convenir d'un autre contrat (7108-13-4915) à cet effet pour les raisons suivantes:

- A. Le Ministère a unilatéralement réduit le montant convenu avec la Ville;
- B. Les nouvelles dispositions n'ayant pas été discutées lors de l'adoption de la résolution soit: l'ajout d'obligations concernant le projet de traversée d'agglomération et les sites de radar photo mobile sans compensation financière adéquate;
- C. Les quantités insuffisantes d'abrasifs allouées;

De plus, il est inconcevable que le Ministère affirme dans l'une de ses communications avec la Ville et nous citons: « Il est impensable pour nous de vous offrir le même montant qu'à l'entrepreneur en place ».

Devant autant de facteurs, la Ville a convenu d'une entente intermunicipale avec la ville de Lac St-Joseph de sorte que son personnel et sa machinerie ne sont plus disponibles.

**ADOPTÉE**

**503-2015 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉNEIGEMENT: VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente intermunicipale de déneigement avec la Ville du Lac-St-Joseph.

Ladite entente est d'une durée de cinq (5) ans, soit pour les hivers 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

---

**504-2015 ORGANISATION DU SERVICE D'URBANISME POUR L'AUTOMNE 2015**

**ATTENDU** la résolution numéro 324-2015 autorisant l'embauche de M. Gabriel Damphousse au poste d'inspecteur adjoint;

**ATTENDU** la recommandation du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, M. Pascal Bérubé, dans un rapport daté du 18 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** de prolonger la durée d'embauche de M. Gabriel Damphousse, pour une période de cinq semaines, soit jusqu'au 6 novembre 2015, au poste d'inspecteur adjoint.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser de monnayer une semaine de vacances à M. Marco Blanchette, inspecteur adjoint, compte tenu des besoins du Service.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser les transferts budgétaires suivants:

2 200 \$ du poste budgétaire 02-610-00-349 au poste budgétaire 02-610-00-141;

2 772 \$ du poste budgétaire 02-610-01-419 au poste budgétaire 02-610-00-141.

**ADOPTÉE**

**505-2015 MODIFICATION DU BARRAGE AU DOMAINE NOTRE-DAME**

**ATTENDU QUE** plusieurs épisodes d'inondations sont survenus dans le secteur de l'étang de Mesy localisé à proximité de la route du Grand-Capsa sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, au cours des dernières années;

**ATTENDU QUE** des propriétés, situées sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ont été inondées;

**ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a mis sur pied un comité composé de représentants de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, du ministère des Transports du Québec, de la MRC de La Jacques-Cartier et de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans le but de déterminer les causes de ces inondations et envisager des solutions;

**ATTENDU** la présence d'un barrage au Domaine Notre-Dame sur le cours d'eau problématique;

**ATTENDU QUE** ce barrage n'est pas muni d'équipements pour permettre l'évacuation des eaux à plus grand débit lors d'épisodes de fortes pluies;

**ATTENDU QUE** des représentants de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ont rencontré les propriétaires du Domaine Notre-Dame pour les sensibiliser à cette problématique;

**ATTENDU QUE** le Domaine Notre-Dame est un organisme à but non lucratif;

**ATTENDU QUE** les propriétaires du Domaine Notre-Dame proposent de construire des déversoirs pour les épisodes de fortes pluies;

**ATTENDU QUE** le coût de ces aménagements a été établi à 1 500 \$;

**ATTENDU QUE** le Domaine Notre-Dame aimerait obtenir une participation financière de la Ville pour la réalisation des travaux;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise le versement d'un montant de 750 \$ au Domaine Notre-Dame pour la construction de déversoirs à son barrage, et ce, après la réalisation des travaux.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le Domaine Notre-Dame devra obtenir tous les permis et autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

506-2015 **MANDAT POUR LA RÉALISATION DE FORAGES SUPPLÉMENTAIRES SUR TROIS TERRAINS PRIVÉS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Akifer pour procéder à la caractérisation environnementale de trois propriétés résidentielles localisées aux 3, 7 et 11, rue Laurier. Le tout conformément à la proposition de service transmise par M. Stéphane Lambert et Mme Nathalie Gauvin, en date du 15 septembre 2015;  
Le coût du mandat est établi à 12 460 \$, plus taxes;

**IL EST AUSSI RÉSOLU** de mandater le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, pour autoriser l'exécution d'un maximum de trois forages supplémentaires à un coût de 2 140 \$ par forage, advenant l'identification d'évidence de contamination sur le terrain afin de cerner la zone de contamination. La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

507-2015 **PRIME À M. PIERRE ROY POUR REMPLACEMENT DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

**ATTENDU** que le directeur-adjoint aux travaux publics a dû, pendant la longue période de convalescence de son supérieur, remplacer le directeur des Services techniques quant aux nombreux dossiers touchant les travaux publics, tout en continuant de s'acquitter de sa tâche;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de verser à M. Pierre Roy, directeur-adjoint aux travaux publics une prime de 2 500\$ sur la base des compensations semblables prévues au contrat de travail des cols blancs.

**ADOPTÉE**

508-2015 **BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL: APPROBATION DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 21 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'approuver les directives de changement A-1 et ME-01, dans le cadre de la construction du bâtiment multifonctionnel, pour un coût total de 1 432,70 \$, plus taxes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1293-2015.

**ADOPTÉE**

509-2015 **AUTORISATION DE DÉPENSE: RÉSERVE D'ABRASIFS**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 28 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à André Martel et fils pour la fourniture de 350 voyages de sable tamisé à 67,50\$/voyage, plus taxes;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'accorder un contrat à Graymont Portneuf pour la fourniture de 250 tonnes de pierre abrasive à 21,50\$/tonne, plus taxes;

Ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02-330-00-622.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

---

**510-2015 ACHAT DE SOUDE CAUSTIQUE**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 23 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie Brenntag Canada inc. pour la fourniture de 14 000 kg de soude caustique à 0,47 \$/kg.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense, soit 6 580 \$, plus taxes, au poste budgétaire 02-412-10-635.

**ADOPTÉE**

**511-2015 RATIFICATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 24 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de ratifier les dépenses suivantes:

Préparation d'un plan de cadastre pour la création d'une nouvelle rue projetée dans le parc industriel (rue Parallèle): DLT, arpenteur-géomètre / 2 800 \$, plus taxes, plus 273 \$ de frais de dépôt au cadastre;

Construction du parc canin: achat de gravier (330,08 tonnes): Carrières Québec inc: 3 548,36 \$, plus taxes

**ADOPTÉE**

**512-2015 PARTICIPATION À UNE ÉTUDE AVEC L'UNIVERSITÉ LAVAL**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 24 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** d'autoriser les Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à participer à l'étude sur les méthodes d'analyse de vulnérabilité des sources de surface destinées à l'alimentation en eau potable au Québec effectuée par la chaire de recherche en eau potable de l'Université Laval;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser le chef de division Hygiène du milieu à remettre aux étudiants les données nécessaires sur l'eau brute de l'usine de production d'eau potable Duchesnay.

**ADOPTÉE**

**513-2015 TRANSFERT BUDGÉTAIRE: SERVICE INCENDIE**

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de protection contre l'incendie, M. Pierre Beaumont, dans un rapport daté du 24 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise un transfert budgétaire de 4 000 \$, du poste 02-220-01-526 (entretien machinerie) au poste 02-220-00-526 (entretien équipement).

**ADOPTÉE**

**514-2015 DEMANDE D'ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté, en octobre 2012, une nouvelle politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

**ATTENDU QUE** les secteurs d'intervention reconnus selon cette politique sont: le loisir, le sport, la culture et la vie communautaire;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

---

**ATTENDU QUE** les organismes exclus de cette politique sont les organismes à vocation commerciale;

**ATTENDU QUE** la Ville a signé un protocole d'entente avec l'Association des gens d'affaires afin de soutenir les commerces locaux;

**ATTENDU QUE** les demandes de l'AGA représentent du soutien offert aux organismes reconnus selon la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, dans un rapport daté du 24 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** de ne pas accepter la demande d'addenda au protocole d'entente de l'Association des gens d'affaires de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

**515-2015      ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS DU PÔLE AQUATIQUE DU PARC DU GRAND-HÉRON**

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, dans un rapport daté du 18 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, à effectuer un appel d'offres pour l'engagement de professionnels pour les plans et devis du pôle aquatique du parc du Grand-Héron.

**ADOPTÉE**

**516-2015      ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA BÉCASSINE-DE-WILSON SUR LE RUE DU LEVANT**

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, dans un rapport daté du 24 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'adopter le plan d'aménagement du parc de la Bécassine-de-Wilson situé sur la rue du Levant tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**517-2015      SIGNATURE DU CONTRAT D'HIVER AVEC GESTION ANDRÉ FERLAND**

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, dans un rapport daté du 21 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature du contrat avec M. André Ferland, opérant la compagnie incorporée sous le numéro 9253-8776 Québec inc., pour la surveillance, l'entretien, la perception de la tarification et le prêt d'équipement sur le site du Parc du Grand-Héron pour la période hivernale 2015-2016.

La dépense, au montant de 21 740 \$, plus taxes, sera imputée au poste budgétaire 02-701-36-451. Un versement de 4 348 \$, plus taxes, est imputable en 2015 après un virement du poste 02-701-30-699 de 947,19 \$.

**ADOPTÉE**

**518-2015      AUTORISATION DE DÉPENSE: ÉQUIPEMENTS POUR LE PAVILLON DESJARDINS**

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, dans un rapport daté du 28 septembre 2015;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 91 551,95 \$, plus taxes, pour de l'équipement pour le pavillon Desjardins;

Cette dépense sera payée comme suit:  
38 041,25\$, plus taxes, provenant du fonds de parcs et terrains de jeux;  
53 510,70\$, plus taxes, provenant du règlement d'emprunt 1293-2015.

**ADOPTÉE**

**519-2015 MANDAT AU GROUPE ALTUS: ÉVALUATION POUR FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier veut entamer des négociations pour acquérir en tout ou en partie le lot 4 366 532 à des fins de réserve foncière; excluant la résidence et ses dépendances;

**ATTENDU QU'**il s'avère nécessaire de confier à une firme d'évaluation un mandat pour déterminer la valeur des différentes parties de la propriété, qui sont soit en périmètre urbain, soit en milieux humides ou hors du périmètre urbain actuel;

**ATTENDU** l'offre de service de la firme Groupe Altus présentée par Kathlyne Pelletier, ÉA, en date du 23 septembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate le Groupe Altus, aux termes de son offre de service du 23 septembre 2015, pour estimer la valeur marchande aux fins d'acquisition de l'immeuble connu comme étant le lot 4 366 352 du cadastre du Québec, excluant la résidence et ses dépendances, tout en tenant compte qu'il est nécessaire que l'immeuble qui pourrait être acquis ait accès à la route régionale ou à une rue y donnant accès.

Le mandat a une valeur de 3500 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 28 septembre 2015, laquelle comprend 97 commandes au montant de 146 501,51\$.

**520-2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2015, laquelle totalise la somme de 49 388,22 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

**521-2015 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 20 h 32.

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

---

